



Société Anonyme  
Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare  
RPM Gand, division Courtrai  
TVA BE 0434.278.896

**! SEULES SONT VALABLES LES PROCURATIONS EN LANGUE NÉERLANDAISE !**

Les procurations en langue néerlandaise sont les seules à être acceptées officiellement.

Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.

Les procurations rédigées en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptées à l'assemblée générale.

Des procurations collectives, procurations par substitution ou procurations par des institutions financières, des trusts, des administrateurs de fonds ou des titulaires des comptes en nom et pour la compte de plusieurs actionnaires, doivent être accompagnées par une liste qui mentionne : l'identité de chaque actionnaire individuelle, l'identité du/de la fondé(e) et pour chaque actionnaire individuelle, le nombre d'actions avec lesquelles le/la fondé(e) prend part à la vote.

**Les procurations doivent contenir des instructions pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour et doivent être remises à la société au plus tard le mercredi 12 mai 2021.**

**PROCURATION**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2021**

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique).....  
.....  
domicilié(e) à (adresse).....  
.....

**ou**

dont le siège social est établi à (adresse du siège).....  
.....  
et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):  
.....  
.....  
porteur/porteuse de (nombre) ..... actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33,

désigne par la présente en qualité de mandataire **Sophie Van Iseghem, secrétaire générale de Roularta Media Group**, .

afin de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société susmentionnée, qui se tiendra le 18 mai 2021 à 11.00 heures au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33 et **avec l'obligation de voter comme indiqué ci-dessous.**

**L'actionnaire souhaite recevoir l'invitation à suivre l'assemblée générale directement via une plateforme de communication numérique à l'adresse électronique suivante:.....@.....**

**Ordre du jour et propositions de décision de l'assemblée générale:**

1. Lecture du rapport annuel, y compris la déclaration du conseil d'administration relative à la bonne gouvernance.
2. Lecture du rapport du commissaire.
3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020 et affectation du résultat.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2020, y compris l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration, et la distribution d'un dividende final brut de 1,00 euro par action.

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

4. Discussion des comptes annuels et rapports consolidés relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2020.

Décharge administrateurs

*Monsieur Hendrik De Nolf*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Koinon SCA, avec représentant permanent Xavier Bouckaert*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Madame Lieve Claeys*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Verana SA, avec représentante permanente Coralie Claeys*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Alauda SA, avec représentant permanent Francis De Nolf*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Monsieur Carel Bikkers*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Invest at Value SA, avec représentant permanent Koen Dejonckheere*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Prof. dr. Caroline Pauwels*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

Décharge commissaire

*Deloitte, Réviseurs d'entreprises SC, représenté par Charlotte Vanrobaeys*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

6. Approbation de la politique de rémunération de la société, telle qu'adoptée par le conseil d'administration le 2 avril 2021 et mise à disposition sur le site web de la société (voir [www.roularta.be/fr/roularta-bourse/assemblee-generale-2021](http://www.roularta.be/fr/roularta-bourse/assemblee-generale-2021))

Proposition de résolution : l'assemblée générale approuve la politique de rémunération de la société, telle qu'adoptée par le conseil d'administration le 2 avril 2021.

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

7. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice 2020.

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

8. Nomination du commissaire.

Proposition de résolution :

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration conseillé en cela par le comité d'audit et après approbation par le conseil d'entreprise, de nommer BDO Bedrijfsrevisoren CVBA, dont le siège social est situé à 1930 Zaventem, Da Vincilaan 9, Box E.6, numéro d'entreprise 0431.088.289, représentée par Madame Veerle Cattray, ayant ses bureaux à 8800 Roeselare, Kwadestraat 153 boîte 5, en tant que commissaire pour une période de trois ans, prenant cours le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se terminant après l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023.

La rémunération du commissaire pour la SA/NV Roularta Media Group s'élève à 94.655 EUR hors TVA. La rémunération du commissaire en tant que contrôleur du groupe (y compris la SA/NV Roularta Media Group) s'élève à 162.600 hors TVA et frais. La rémunération du commissaire est indexable annuellement.

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

Afin de:

- prendre part à toutes les délibérations;
- prendre part, au nom du/de la soussigné(e), au vote concernant tous les points figurant à l'ordre du jour;
- signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à la présente assemblée;
- plus généralement faire tout ce qui apparaîtra nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Signé à ....., le ..... 2021

(Votre signature doit être précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir".)